

Arrêté du 26/11/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2160 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

(JO n° 277 du 28 novembre 2012)

Publics concernés : exploitants de silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, relevant du régime de l'enregistrement.

Objet : prescriptions applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous la rubrique 2160 : silos plats de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable.

Entrée en vigueur : le 29 novembre 2012

Délais d'application :

- Immédiat pour les installations nouvelles

- Immédiat pour les installations existantes (installations autorisées avant le 29/11/2012)
Sauf pour les exigences contenues aux articles suivants :
 - I de l'article 3 ;
 - I de l'article 4 ;
 - article 5 ;
 - I de l'article 11
 - III de l'article 11 ;
 - II à V de l'article 12 ;
 - l'article 13 ;
 - I de l'article 14 ;
 - I de l'article 21, lorsque les installations sont conformes à l'article 10 de l'arrêté ministériel du 29 mars 2004 susvisé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté ;
 - C du IV de l'article 26 ;
 - I et III de l'article 34.

Tout remplacement de bande de transporteurs ou toute modification de transporteur situé en galerie sous-cellules respecte l'ensemble des dispositions du présent arrêté.

Les dispositions s'appliquent aux installations sans préjudice de prescriptions particulières les complétant ou les renforçant dont peut être assorti l'arrêté d'enregistrement dans les conditions fixées par les articles L. 512-7-3 (le préfet délivre l'arrêté d'enregistrement) et L. 512-7-5 (le préfet peut prendre un arrêté complémentaire) du code de l'environnement.

Notice : Le présent arrêté définit les prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement sous la rubrique 2160

Guide : Guide d'aide à la justification de conformité relatif à l'arrêté 2160 et en ligne sur le site aida à l'adresse suivante http://www.ineris.fr/aida/sites/default/files/fichiers/Guide_2160.pdf
Ce guide liste les justificatifs à apporter dans le dossier de demande d'enregistrement.